



Modalités de l'offre de taux d'intérêt bonifié – Compte d'épargne cyberAvantage CIBC^{MD}

Les modalités ci-dessous décrivent en détail comment obtenir le taux d'intérêt bonifié dans les comptes d'épargne cyberAvantage CIBC nouveaux ou existants.

Généralités

1. L'offre de taux d'intérêt bonifié (« l'**Offre ECA** ») pour le Compte d'épargne cyberAvantage CIBC (l'« **ECA** ») débute le 16 octobre 2018 et prend fin le 31 mars 2019 (la « **Période de l'offre ECA** »). L'Offre ECA ne s'applique qu'aux ECA admissibles.

ECA admissibles

2. Si un ECA est ouvert **pendant** la Période de l'offre ECA, il obtiendra l'intérêt bonifié (« **Intérêt bonifié** ») sur le solde de clôture quotidien total à partir de la date d'ouverture de l'ECA et pendant toute la Période de l'offre ECA, jusqu'à concurrence d'un solde de 5 000 000 \$.
3. Si un ECA a été ouvert **avant** la Période de l'offre ECA, il peut accumuler de l'Intérêt bonifié sur la portion du solde de clôture quotidien qui excède le solde de clôture le 15 octobre 2018 (le « **Nouveau solde** »), jusqu'à concurrence d'un Nouveau solde de 5 000 000 \$. Si le compte ECA est à découvert au 15 octobre 2018, le solde de clôture du 15 octobre 2018 est considéré comme étant à zéro.
4. **Le client ayant ouvert un ECA avant la Période de l'offre ECA peut en ouvrir un autre durant cette période, mais celui-ci ne sera pas admissible à l'Offre ECA. Si le client ouvre plus d'un ECA au même nom durant la Période de l'offre ECA, seul le premier ECA ouvert sera admissible. Si le client ouvre plus d'un ECA le même jour au même nom, la Banque CIBC déterminera lequel, le cas échéant, est admissible.**

Intérêt bonifié et intérêt ordinaire

5. L'Intérêt bonifié est versé mensuellement et calculé quotidiennement au taux courant :
 - (a) selon le solde de clôture total de chaque jour pour un ECA admissible ouvert **pendant** la Période de l'offre ECA; ou
 - (b) selon le Nouveau solde de chaque jour pour un ECA admissible ouvert **avant** la Période de l'offre.

L'intérêt ordinaire (« Intérêt ordinaire ») est calculé quotidiennement au taux courant sur le solde de clôture total, si celui-ci est de 5 000 \$ ou plus, et versé mensuellement.

L'expression « Intérêt promotionnel » sera utilisée pour désigner l'Intérêt bonifié dans la tenue de registre (p. ex. CIBC en direct, GAB, etc.).

Pour connaître les taux d'Intérêt bonifié et ordinaire courants, renseignez-vous en centre bancaire CIBC ou visitez le site www.cibc.com/francais. Les taux d'Intérêt ordinaire et bonifié peuvent changer en tout temps et sans préavis.

Restrictions

6. L'Intérêt bonifié ne sera pas payé sur les fonds virés pendant la Période de l'offre ECA :
 - (a) d'un ECA ouvert avant la Période de l'offre ECA à un ECA ouvert durant la Période de l'offre ECA; ou
 - (b) d'un ECA ouvert avant la Période de l'offre ECA à un autre compte bancaire personnel CIBC, puis à nouveau vers un ECA.
7. Tout solde qui devient un solde ECA lorsqu'un autre compte bancaire personnel de la Banque CIBC est converti à un ECA durant la Période de l'Offre n'obtiendra pas d'Intérêt bonifié. On dit d'un compte bancaire personnel de la Banque CIBC (comme le Compte Croissance supérieure CIBC) qu'il est « converti » lorsqu'il est transformé en ECA, directement ou indirectement, tout en conservant le même numéro de compte.
8. Une seule offre par ECA. L'Offre ECA ne peut être combinée à aucune autre sur votre ECA. La Banque CIBC peut, à sa seule discrétion, modifier les présentes modalités ou retirer l'Offre ECA en tout temps et sans préavis. La Banque CIBC se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de limiter ou de révoquer la participation à l'Offre ECA de tout client qui, de l'avis de la Banque CIBC, en abuse ou la trafique.